

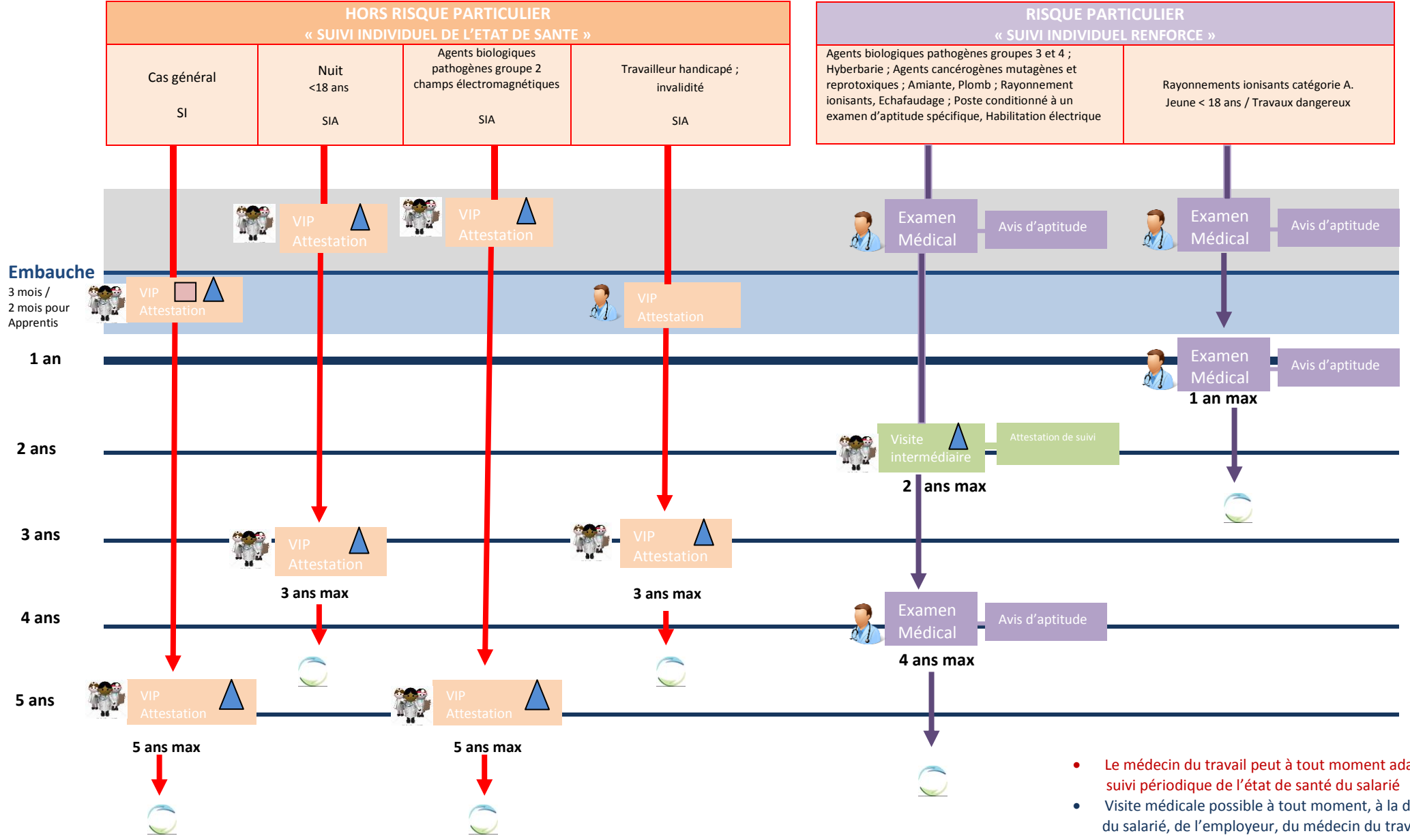
L E G E N D E

- Professionnel de santé : Médecin, médecin collaborateur, infirmier
- Médecin du travail
- Renouvellement du suivi selon la périodicité définie
- VIP** Visite d'information et Prévention
- Réorientation possible vers le Médecin du travail
- Femme enceinte, venant d'accoucher ou allaitante réorientation vers le médecin

Si le Médecin du travail est informé et constate que le travailleur est affecté à un poste présentant des risques particuliers = suivi individuel renforcé sans délai.

SUIVI INITIAL ET PERIODIQUE INDIVIDUEL DE L'ETAT DE SANTE DU TRAVAILLEUR SOUS L'AUTORITE DU MEDECIN DU TRAVAIL

Site internet : <http://www.sst-01.org>
 E-learning : www.sst-01.org/nos-actions/formation-e



- Le médecin du travail peut à tout moment adapter le suivi périodique de l'état de santé du salarié
- Visite médicale possible à tout moment, à la demande du salarié, de l'employeur, du médecin du travail